

PROagri

POUR VOUS AUJOURD'HUI ET DEMAIN

➤ GESTION DE L'ENTREPRISE

Je me fais assister à la déclaration de cessation de paiement ou à la demande de sauvegarde

Les + / AVANTAGES

➤ Je bénéficie d'un suivi personnalisé adapté à ma situation



CHAMBRE D'AGRICULTURE DORDOGNE - SEPTEMBRE 2022 - CRÉDIT PHOTO : BENJAMIN DAVIES



Scannez ce QR code avec votre smartphone et accédez à toutes les infos !



#AimeTonAgri



dordogne.chambre-agriculture.fr



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE
DORDOGNE**



Vous souhaitez

- Etre accompagné quand les moyens d'intervention amiable sont insuffisants pour améliorer votre situation financière. Le recours à une procédure judiciaire est alors nécessaire (sauvegarde ou redressement judiciaire)



Notre service

- Analyser des opportunités (bénéfices attendus/risques) de recours à une procédure de redressement ou de sauvegarde
- Réaliser un conseil de gestion préalable à l'ouverture de la procédure retenue et un calendrier prévisionnel de la procédure engagée
- Réaliser et déposer la demande au TGI compétent
- Vous assister devant le tribunal de grande instance à l'audience d'ouverture de la procédure retenue

La durée de l'accompagnement est de 16 heures réparties sur environ un mois



Nous vous remettons

- Un exemplaire de la demande de cessation de paiement



Votre contact

1 05 53 35 88 92



Tarifs et conditions de vente sur demande



Ouverture : du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h.

